



Lettre de soutien ou lettres de référence – Instructions

Dans le cadre du dossier de candidature, les candidat.e.s à une Formation de certification des animateur.rice.s doivent fournir

- une lettre de soutien s'il est parrainé.e par son organisation.
- ou
- deux (2) lettres de recommandation s'il applique en tant qu'animateur.rice indépendant.e.

Cette lettre de soutien doit mentionner spécifiquement la manière dont l'organisation soutiendra le.la candidat.e sur les points suivants :

- Fournir le temps nécessaire pour préparer et dispenser au moins deux (2) cours par an.
- Fournir des locaux et/ou une plateforme en ligne pour dispenser les cours.
- Fournir du temps aux candidat.e.s pour qu'ils puissent assister aux webinaires obligatoires, aux réunions, etc.

En outre, la lettre doit indiquer comment le.la candidat.e répond aux critères suivants :

- Critères pour les animateur.trice.s indépendant.e.s :
 - Un minimum de 2 ans passés à soutenir la santé mentale et le bien-être sur votre lieu de travail ou dans votre communauté.
 - Réussite démontrée (rémunérée ou bénévole) en animation de discussions de groupe, de formations et/ou de représentation à des groupes de 8 personnes ou plus
 - Connaissance de l'éventail des services de santé mentale
 - Attitude positive à l'égard des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale
 - Volonté de réduire la stigmatisation/discrimination associée à la santé mentale sur le lieu de travail.
 - Capacité à animer un nombre minimum de cours par an.
- Critères pour les animateur.trice.s internes :
 - Expérience dans le domaine de la santé mentale et du bien-être au travail ou dans la communauté.
 - Capacité à animer des discussions de groupe de 8 personnes ou plus.
 - Capacité à animer un nombre minimum de cours par an (comme indiqué dans l'"entente de l'animateur.trice") et engagement à respecter cette exigence.
 - Attitude positive à l'égard des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale.
 - Soucieux de réduire la stigmatisation/discrimination associée à la santé mentale sur le lieu de travail.